

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Gérard Aschieri : « L'élaboration de ce projet d'avis n'a rien eu d'un long fleuve tranquille et on peut le comprendre.

Le débat en effet est légitime. D'abord parce que le paysage des minima sociaux en France, résultant d'une accumulation de politiques diverses, est d'une grande complexité, avec des dispositifs multiples, aux règles et aux finalités hétérogènes, qui s'articulent plus ou moins bien avec d'autres dispositifs plus généralistes. Ensuite parce que, comme nous l'avons vu lors du 30^e anniversaire du rapport Wresinski, la lutte contre la grande pauvreté et la précarité doit relever de la convergence de politiques multiples, de santé, d'emploi, d'éducation, de logement, famille etc. Et qu'il est difficile de penser la question des minima sociaux indépendamment de ces politiques. Enfin parce que le débat politique actuel n'aidait pas à cerner les contours du problème et parce que les délais impartis à ce travail ne permettaient pas assez son indispensable approfondissement.

Pourtant il était important d'aboutir tant la diversité de ces minima peut se révéler un obstacle pour ceux qui en ont besoin et tant leur niveau actuel est dans la plupart des cas éloigné du seuil de pauvreté. Et l'enjeu n'est pas seulement d'assurer aux plus précaires une légitime solidarité mais aussi et surtout de contribuer à rendre effectif leur accès aux droits et singulièrement contribuer à améliorer leur accès à l'emploi.

Le texte final ne ferme pas le débat. Le premier mérite du projet qui nous est présenté est selon moi de se placer dans une logique de droits fondamentaux, et, ce faisant, de bien cerner le problème et délimiter l'objectif : assurer à ceux qui connaissent la plus grande fragilité économique un droit effectif à un minimum de ressources garanti, stable et lié à la personne.

Le second mérite est de proposer un dispositif raisonné et cohérent qui part de l'existant, en tient compte, laisse des questions ouvertes et en même temps permet une amélioration réelle, quoique limitée, de la situation, qu'il s'agisse du montant ou des procédures pour en bénéficier ; et dans ce dispositif je ne peux qu'approuver la volonté de prendre en compte les jeunes, particulièrement ceux qui ne sont ni en emploi ni en formation.

Le troisième mérite est à mes yeux le souci de lier ce minimum social garanti à des politiques d'accompagnement vers l'emploi, condition indispensable pour sortir durablement de la précarité et être partie prenante de cette « société des semblables » qu'évoque la première partie du texte.

En lisant ce projet et les multiples références qu'il fait à des avis antérieurs, anciens ou récents, on s'aperçoit combien a existé un travail constant de notre assemblée sur la lutte contre la précarité et l'accès aux droits sociaux. Si nous l'adoptons nous nous placerons dans la continuité de ce travail et, je l'espère, nous ouvrirons sans doute la voie pour aller plus loin ».

Jean-Louis Cabrespines : « Aborder cette saisine sur un revenu minimum dans un contexte où cette question est centrale dans le débat électoral de notre pays était une gageure qui pouvait nous conduire sur des chemins partisans.

Il n'en fut rien et, à part une interruption nécessaire pour remettre au cœur de nos travaux ce que nous avons à échanger, nous avons pu mener une réflexion sereine aboutissant à des propositions concrètes.

Si l'attribution d'un revenu est, bien entendu, la possibilité de donner des moyens financiers pour une certaine forme d'autonomie, la manière dont cela est fait comme ce qui sous-tend cette attribution est fortement porteur d'une manière de concevoir la justice sociale, la répartition de la richesse, la possibilité donnée à chacun de vivre et de participer à l'évolution de la société.

L'avis qui nous est présenté a choisi de privilégier une approche systémique prenant en compte l'ensemble des éléments constitutifs de la vie de chacun avec un focus précis pour chaque problématique, montrant ainsi la complexité d'une appréhension globale de la question d'un revenu identique pour tous ceux qui peuvent ou doivent en bénéficier.

Cela démontre qu'une allocation ne peut pas se réduire au seul positionnement de la personne en fonction d'une difficulté constatée.

Traiter du revenu minimum, c'est savoir prendre en compte l'ensemble des difficultés, c'est savoir analyser des situations imbriquées et pouvoir mettre en corrélation des réponses multiples. L'exclusion est toujours vécue dans ses dimensions sociale, sociétale, psychologique et affective.

La place des institutions et des modalités de gestion des minima sociaux est au cœur de la possibilité d'y accéder pour les personnes. La disparité des minima sociaux avec des réglementations différentes peut mettre les personnes dans un état de dépendance et de perte d'autonomie ou au contraire les aider à participer au développement de notre pays.

Il y a nécessité de permettre que chacun puisse s'exprimer en tant que citoyen et retrouve l'estime de soi : « avoir des moyens convenables d'existence et de vivre à égale dignité » dit cet avis.

L'avis présenté démontre bien le besoin de révision des réponses existantes, qui furent élaborées au fur et à mesure que se présentaient des situations complexes et l'évolution dans la société.

La question des minima sociaux est étroitement liée au contexte économique et social et à l'évolution de la prise en compte des personnes au regard de la manière dont est abordée la pauvreté dans la société. Il n'y a pas de commune mesure entre les bonnes œuvres du début du XXe siècle et la prise en compte de la pauvreté comme un des facteurs de justice sociale et comme une des grandes causes mondiales.

Le rapprochement des 10 minima sociaux montre bien cette nécessaire constitution d'un pacte social inclusif dans lequel les bénéficiaires ne se sentent pas redevables et ceux qui contribuent seulement financeurs. Il est important de permettre à chacun de trouver et de vivre sa place de citoyen à part entière.

Pour cela, les pistes proposées s'inscrivent dans une démarche qui doit être globale en impliquant l'ensemble des acteurs, au-delà du seul regroupement mécanique de tous les minima en un seul.

Il faut construire avec la personne son avenir et faire du RMSG un outil de (re)constitution de l'estime de soi et d'expression de sa place de citoyen en travaillant sur son projet personnel et professionnel.

Cela demande que se mettent en place tous les moyens d'un réel accompagnement pour donner sens au RMSG en associant tous les partenaires pour éviter que nous ayons un dispositif sous utilisé en raison de sa complexité.

Le travail mené dans la commission temporaire a été vif et plein de débats tant la question des revenus minimum et leurs approches différenciées sont des sujets très inscrits dans ce que chacun considère comme prioritaire pour tenter d'éradiquer la pauvreté.

Je veux remercier le Président qui a su préserver la qualité des échanges et qui les a conduits de manière à ce qu'ils se déroulent dans une certaine sérénité.

Je veux aussi remercier les deux rapporteuses qui, quelquefois avec une certaine fermeté, ont permis que nous rendions une proposition construite et étayée. Je voterai, bien entendu, cet avis ».